contingent tarifaire en franchise d'au moins 100 tonnes. L'accès en franchise pour les graines de moutarde sera également assuré.

## Viandes rouges

Israël offre un créneau porteur pour les viandes rouges. Jusqu'à 60 % du boeuf consommé dans ce pays est importé. L'ALE Canada-Israël multipliera les possibilités pour les éleveurs, les transformateurs et les exportateurs canadiens de bovins de boucherie, là où les exportations ont été beaucoup moindres que par le passé. L'Accord prévoit que le Canada jouira d'un contingent tarifaire en franchise de 2 000 tonnes pour le boeuf congelé et les abats de boeuf. Toutes les viandes importées en Israël sont visées par la loi sur l'importation de la viande cascher, en vigueur dans ce pays, et doivent être certifiées cascher pour satisfaire aux exigences d'importation conformément à cette loi.

## **Produits horticoles**

Certains gains importants que le Canada a réalisés en s'assurant un accès pour les produits horticoles exportables ouvriront des possibilités d'expansion des débouchés. Il s'agit notamment des pommes de terre de semence, qui bénéficieront d'un contingent tarifaire en franchise de 1 000 tonnes, et des baies fraîches (framboises, bleuets, canneberges et autres baies spéciales), qui profiteront d'un contingent tarifaire en franchise de 150 000 tonnes. Par ailleurs, le Canada jouira d'un tarif préférentiel de 14 % pour les framboises, les bleuets et certaines baies spéciales congelées. Le Canada a ouvert un accès en franchise pour certains légumes frais (p. ex. le persil), le raisin et les fleurs coupées. Par ailleurs, l'accès en franchise pour les roses d'Israël est limité à un contingent tarifaire de 90 000 douzaines de tiges.

## Produits élaborés

L'immigration récente en Israël a alimenté l'accroissement de la demande en aliments de choix. Voilà pourquoi les importations de produits transformés par Israël augmentent. L'ALE Canada-Israël profite de cette tendance : elle offre de nouvelles possibilités aux exportateurs canadiens en ciblant les marchés du secteur de la transformation des aliments et des produits finaux. Le Canada jouira d'un accès en franchise pour les ingrédients d'aliments, comme la farine et la tourteau de moutarde et les concentrés de protéines, ainsi que d'un accès tarifaire préférentiel de 8 % pour la farine, la poudre et les flocons de pommes de terre. Les producteurs canadiens de confiseries, de beurre de cacahuètes, de confiture de fruits, de gelées aux fruits, de marinades, de soupes et de sauces auront également un accès en franchise sur le marché israélien.

Sur la scène nationale, les transformateurs canadiens d'aliments profiteront de l'élimination des tarifs sur divers produits importés utilisés dans leur secteur, notamment des cacahuètes, des légumes déshydratés et des épices. En outre, les consommateurs canadiens auront peutêtre un meilleur choix de produits alimentaires israéliens, notamment cascher, grâce à l'amélioration de leur accès sur le marché canadien.

## Renseignements:

Suzanne Vinet
Division du commerce multilatéral
Direction de la politique commerciale
internationale

Téléphone : (613) 759-7665 Télécopieur : (613) 759-7503

Adresse électronique : svinet@em.agr.ca

Juillet 1996

CND-ISRA.FCF